**SE-UNSA MARNE**
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

# Les infos du 1er juillet 2013

Pour l'affichage en salle des maîtres utilisez plutôt le document en téléchargement ici > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article762

1. **CDEN / Comité de pilotage rythmes scolaires**
2. **Un grand merci à ceux qui ont signé la pétition ISOE il y a un an !**
3. **Des AVS aux EJIH**
4. **Retraite : des fiches pratiques pour mieux comprendre**

**RAPPEL: nous communiquer vos effectifs pour le CTSD du 4 juillet (carte scolaire)**

## CDEN / Comité de suivi de rythmes scolaires

Vendredi ces deux instances ont été réunies avec pour ordre du jour la réforme des rythmes scolaires

- **CDEN : (rassemblant le Préfet, les représentants des communes, du Conseil Général, des personnels, parents d'élèves, DDEN)**

La Dasen évoque le contexte particulier du vote de la Loi sur la Refondation de l'Ecole. Le CDEN doit regarder les organisations horaires scolaires et devra revoir le règlement départemental l'an prochain à l'occasion de la généralisation du changement de rythme.
26 communes passent aux 4,5 jours : 45 écoles sur 483 pour 4578 élèves soit 9,17% et 197 classes.
Une seule école a fait une demande de dérogation pour le samedi matin (ST Brice Courcelles)
17 communes sur 26 ont des transports scolaires
Certaines communes n'ont pas fait de PEDT (il n'est pas obligatoire). Ceux-ci sont analysés par la DDCSPP (Jeunesse et Sports) et l'Education nationale (DASEN).
Les PEDT ne sont pas de la compétence du CDEN (compétence des communes) ni l'organisation de la 25ème heure (APC) (compétence Education nationale)

Interventions du SE-UNSA : nous avons fait rectifier les horaires de quelques écoles sur le document.
Nous avons demandé si la Dasen avait reçu des « doubles propositions » (Conseils de maîtres+mairie) … la situation de St Brice Courcelles nous ayant interpellés. Pour cette dernière, la DASEN a expliqué qu'un consensus avait été trouvé à l'initiative de l'IEN. Pas d'autre situation analogue.
A notre question de la révision possible des horaires (la limite de trois ans est posée dans les textes) au bout d'un an, la Dasen répond qu'en effet l'année qui vient sera expérimentale car n'ayant pas voulu intervenir dans les choix des communes, elle a accepté toute organisation entrant dans le champ règlementaire ainsi que les demandes dérogatoires sur projets.
M. Adnot explique que l'allègement de la journée est bien en général de ¾ h mais qu'une grande dispersion des horaires rend la situation très complexe pour la gestion des ressources humaines (temps partiels, compléments de temps partiels et remplacements ...). Un bilan sera donc fait au bout de la première année et les organisations peu pertinentes pourront être revues.

Beaucoup de débats stériles à notre avis, car ils n'avaient pas lieu d'être au CDEN: le CG ou certains représentants des maires voulant se mêler de la 25ème heure, ou portant (volontairement ?) confusion sur les pseudo-obligations touchant le périscolaire.

La Dasen indique que la mise en œuvre de la réforme réactive les débats sur les territoires et pense que c'est

un levier pour faire changer les choses et aller vers un système éducatif plus conforme aux valeurs de la République.

A l'Unsa-Education, nous partageons cet avis … cependant pour que le travail avance et soit fructueux , chaque partenaire devra rester dans son domaine de compétences.

- **Comité de Suivi des rythmes** : (rassemblant la DDCSPP, les associations complémentaires à l'école, association de parents d'élèves, organisations syndicales…) l'objectif était de faire le point sur les organisations périscolaires choisies…

Après avoir exposé le bilan (cf CDEN) deux témoignages nous sont donnés par Mme Dorémus, pour la communauté de communes de Vitry-le François et Mme Potiseck, pour la commune de Tours-sur-Marne.
Le Se-UNSA a été attentif à la place choisie pour les APC ; dans les deux exemples, il y a souplesse complète à l'intérieur de l'école (2x30mn ou 1H) et pas forcément au même moment pour les enseignants. Une école a même regroupé ces temps d'APC sous forme tournante sur plusieurs mercredis. Nous sommes satisfaits que les IEN aient laissé libres les équipes sur ces choix.
Les témoignages ont mis en avant l'absolue nécessité de discuter pour aboutir à un projet consensuel entre les divers partenaires. Les associations complémentaires à l'école sont fortement sollicitées.
Pour l'UNSA, la qualité de l'organisation périscolaire influera directement sur les temps d'enseignement.
La Dasen a commencé à élaborer un guide-ressource pour aider à la construction des PEDT (avec les associations complémentaires)

Calendrier : organisation générale des écoles pour octobre 2013 et grandes lignes des PEDT fin décembre 2013.

L'UNSA Education fait remarquer que les PEDT ne sont pas obligatoires, et que les communes qui ne voudront aucune contrainte pourront s'en affranchir. Malgré tout, si du périscolaire est organisé régulièrement, les enfants seront « protégés » par une déclaration à la DDJSPP selon les normes fixés par les diverses règlementations.
Nous regrettons vivement, la suppression ces dernières années des postes mis à disposition des associations complémentaires … postes qui auraient trouvé leur utilité
M. Adnot indique qu'il va d'ailleurs procéder dans les jours qui viennent au bilan des CPO (contrats d'Objectifs Pluriannuels), contrats signés avec les associations comme La ligue de l'enseignement ou l'OCCE en échange de subventions.

## Un grand merci à ceux qui ont signé la pétition ISOE il y a un an !

L'ISAEC des PE, c'est maintenant ! Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et de concertation. 400 euros pour commencer avec en ligne de mire 1200 euros comme pour l'ISOE du second degré.

Un grand merci à tous ceux qui ont signé la pétition lancée par le SE-Unsa, il y a plus d'un an. Cette concrétisation est le fruit de notre action syndicale collective … et l'idée du SE-UNSA.

Petit rappel pour les grincheux de service (eh oui, il y en a ! ): M.Sarkozy avait promis que la moitié des sommes récupérées sur les suppressions d'emplois iraient à la revalo des profs. 80.000 suppressions plus tard, nous n'avions rien eu ! Là, un protocole plus tard nous obtenons un début de création d'ISAEC et une augmentation de 50% des accès hors classe dès la rentrée 2013...vous mesurez la différence?
**Du concret pour les PE, c'est ici**

## Des AVS aux EJIH : dans le bon sens pour le moment

Alors que les professionnels expriment, depuis quelques semaines, leur impatience face à l'absence de décision concernant le devenir des auxiliaires de vie scolaire (AVS) travaillant avec les élèves handicapés, le SE-Unsa a

pris connaissance du rapport Komites présenté officiellement le mardi 25 juin 2013 et qui rend compte des travaux du groupe de travail "professionnalisation des accompagnants".
Les intentions ministérielles de mettre fin à la précarité vont maintenant être soumises à la déclinaison concrète des propositions.

Pour notre part, à l'Unsa, nous considérons qu'un certain nombre de préconisations vont dans le bon sens en garantissant un cadre d'emploi sécurisé et un élargissement de la fonction d'accompagnant.
Cependant, beaucoup de points restent à éclaircir, le premier d'entre eux étant la situation des AVS actuellement en poste notamment ceux qui verront leur contrat arriver à terme dans cette période transitoire.
**Article complet et rapport Komites ici**

## Retraite : des fiches pratiques pour mieux comprendre

L'UNSA Fonction Publique édite 6 fiches pratiques et un tract pour mieux vous informer et démonter les idées reçues ! **Elles sont ici**

Fiche 1: une réforme réussie, une réforme juste
Fiche 2: FP et privé convergence des Retraites
Fiche 3: La règle des 6 mois
Fiche 4: Retraites complémentaires et RAFP
Fiche 5: les 10 principes de l'UNSA pour les retraites
Fiche 6: Le Rapport Moreau

**DIRECTION d' ECOLE !**
Avez-vous lu le relevé de conclusions de notre alerte sociale sur la direction d'école ? il est arrivé sur votre messagerie ac-reims.fr.

En plus des avancées nationales, nous pensons que les choses peuvent aussi progresser localement. A suivre !

**CAPD le 4 juillet** : non adhérent ? laissez-nous votre mail si vous désirez être informé de votre passage à la Hors classe …. Mieux ? rejoignez le SE-UNSA en adhérant dès maintenant pour l'année prochaine… adhésion anticipée et paiement au tarif de cette année. 1er prélèvement au 2 octobre 2013
http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

**Vous avez apprécié le travail des militants du SE-UNSA ?** N'hésitez pas à rejoindre le rang de nos adhérents. L'adhésion est remboursée à 66 % sur vos impôts, pourquoi s'en priver ? En effet, depuis cette année, les non-imposables reçoivent un chèque pour leur cotisation syndicale.
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires !

Enseignants de l'Unsa
Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS | Agrégés | ASH | Certifiés | COP | CPE | EPS | Formateurs | PE | PEGC | PLP | Profs contractuels

**Vos contacts au Se-UNSA :**
1er degré > Aline GEERAERTS **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB **06 14 25 29 64**
2nd degré > Patrice BARTHELEMY **06 14 25 29 58 (voie professionnelle)** / Philippe GARET **06 14 25 30 00** et Sylvie GANTHIER Lycées-collèges

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère →*
*http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6 Pour se désabonner, envoyer en retour la simple mention « désabonnement »*